



Cités-unies-France (CUF) est une association qui rassemble les villes, agglomérations, départements et régions de France coopérant avec des collectivités locales étrangères. Au sein de CUF, ces collectivités françaises s'organisent en réseaux spécifiques correspondant à chacun des pays où se trouvent nos partenaires. Ainsi les villes et collectivités françaises travaillant avec leurs homologues algériennes ont-elles constitué, en 1999, le « groupe-pays-Algérie », un lieu où elles échangent informations et expériences, un lieu de rencontres avec les partenaires étatiques, associatifs et autres, qui œuvrent comme nous, sur le terrain, au renforcement des relations amicales entre les peuples français et algérien.

Réunions périodiques générales ou thématiques, missions collectives en Algérie, interface avec les administrations algériennes et françaises, aide aux missions organisées sur le terrain par les collectivités membres du réseau, telles sont les principales activités du groupe-pays Algérie.

Nous avons donc décidé d'y ajouter ce nouveau lien : une *Lettre d'information* où nous essaierons, le plus régulièrement possible, d'apporter aux collectivités membres du réseau et à l'ensemble de nos partenaires, des éléments d'information que nous estimons utiles à leur réflexion et à leur action. Nous comptons, bien sûr, sur chacun de nos lecteurs pour contribuer à enrichir cette *Lettre* de ses observations et des informations qu'il souhaitera faire connaître à l'ensemble du réseau. Merci à tous.

GEORGES MORIN
délégué du maire de Gières (Isère)
aux coopérations méditerranéennes,
président du groupe-pays-Algérie
de Cités-unies-France

les 6 derniers mois

Édito	2
L'embellie... enfin ! Mais attention à 2012...	
19 mai 2010 (Paris)	3
Réunion du groupe pays Algérie	
27 mai 2010 (Alger)	4
Remaniement gouvernemental	
du 4 au 7 juin 2010 (Tipaza)	4
Assemblée plénière du PCPA	
12 juillet 2010 (Alger)	6
Conférence de presse du consul général de France	
16 septembre 2010 (Alger).....	7
Conférence de presse de l'ambassadeur de France	
28 septembre 2010 (Alger).....	9
Conseil des ministres	
Réforme du code communal et mouvement des walis	
du 27 octobre au 6 novembre (Alger)	11
15 ^{ème} Sila : Salon du livre à Alger	
8 novembre 2010 (Paris)	12
Xavier Driencourt informe les entreprises	

brèves

14 septembre 2010 (Paris)	13
Disparition de Mohamed Arkoun	
du 1^{er} au 4 octobre 2010 (Koweït).....	14
15 ^{ème} Congrès de l'OVA	
du 1^{er} au 14 octobre 2010 (Algérie).....	14
3 missions de coopération décentralisée	
13 octobre 2010 (Paris)	14
Réunion sur la sécurité au Sahel	
17 octobre 2010 (Paris)	14
49 ^{ème} anniversaire d'octobre 1961	

agenda

14 novembre 2010 (Le Kremlin-Bicêtre)	15
48 ans de relations franco-algériennes	
du 29 novembre au 5 décembre (Marseille)	15
Semaine économique de la Méditerranée	
printemps 2011 (Alger)	15
3 ^{èmes} Rencontres algéro-françaises des maires ?	
Programme concerté pluri-acteurs Algérie (PCPA).....	15

annexes

10 ans de coopération décentralisée	16
Guerre des mémoires	19

L'embellie...enfin ! Mais attention à 2012 !

Lorsque le groupe-pays s'est réuni à Paris, le 19 mai dernier, l'ensemble des informations en provenance d'Algérie ne nous rendaient guère optimistes sur le plan intérieur. Notre partenaire semblait figé, depuis des mois, dans un inquiétant immobilisme politique. Quant aux relations avec la France, l'accumulation des sujets de friction et le regain de « nationalisme » économique apparu en juillet 2009 n'arrangeaient guère nos rapports.

C'est dire combien nous avons apprécié les « bonnes surprises », qui ont commencé à se manifester avec le remaniement gouvernemental du 27 mai : même s'il était d'ampleur limité, il avait enfin eu lieu¹. Et nous pouvions, en particulier, nous réjouir de la promotion du ministre de l'intérieur Dahou Ould-Kablia, dont nous avons pu apprécier, depuis des années, le soutien qu'il a toujours porté à la coopération décentralisée.

Ce fut ensuite, en juin, la visite du secrétaire général de l'Élysée, dont on peut dire, qu'après les premiers contacts « exploratoires » de février 2010, elle a entraîné, de part et d'autre, la décision de mettre de côté « tout ce qui fâche »² pour se concentrer sur les dossiers d'intérêt commun. La noria des visites ministérielles françaises a alors repris sur Alger, dès la fin du Ramadhan, avec Anne-Marie Idrac puis Michelle Alliot-Marie. La gauche française n'était pas en reste avec Pierre Joxe et Claude Estier (précurseurs en mai et juin) puis Jean-Pierre Chevènement (en septembre).

Autre changement notable, significatif d'un réel apaisement mais aussi de cette volonté d'ouverture dont nos deux peuples sont friands : c'est l'affluence d'auteurs et d'éditeurs français à Alger, tant au salon de la bande-dessinée (Jacques Ferrandez a pu y présenter une belle exposition sur Albert Camus, tirée de son dernier album « L'hôte », édité chez Casterman), qu'au Salon international du livre d'Alger, le SILA (voir l'écho que nous en a transmis Francis Pornon). Jérôme Robert, le petit-fils du célèbre lexicographe algérois Paul Robert, a découvert de son côté, avec un plaisir intense, les nombreux hommages rendus à son grand-père à travers toute l'Algérie. Et puis, au-delà de ces « grands » événements, la coopération quotidienne s'est poursuivie sur le plan culturel entre associations algériennes et françaises : voir l'activité soutenue de l'association « Bel Horizon » à Oran ou du « Ciné-club » de Constantine, soutenues par les deux municipalités algériennes, avec l'aide respective de Bordeaux et de Grenoble.

Alors, bien sûr, tout n'est pas réglé : les dossiers mémoriels, les dérives xénophobes, la question récurrente des visas d'entrée en France, les frictions diplomatiques (Sahara occidental, sécurité du Sahel, Union pour la Méditerranée) continueront sûrement à polluer régulièrement les relations entre les deux pays. Mais le pire est sans doute à venir et nous devons tous, de part et d'autre de la Méditerranée, faire preuve de vigilance et de réactivité.

La convergence, en 2012, du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Algérie et de l'élection présidentielle en France ne vont pas tarder à réveiller les vieux démons : déjà des commémorations très ambiguës se préparent sur la rive Nord, avec grand' messes, érection de stèles et discours revanchards. On y répondra alors, sur la rive Sud, certains y privilégiant à leur tour les mots les plus blessants et les plus haineux. La campagne électorale en France ne manquera pas, de son côté, de dériver sur le bouc émissaire étranger, de préférence musulman et particulièrement algérien : l'occasion serait trop belle pour la laisser échapper, bien sûr !

Ce sera à chacun et à chacune de nous, dans son voisinage, avec ses collègues, dans sa mairie, dans son parti politique, à veiller au grain et à ne rien laisser passer. En Algérie comme en France, faisons tout, les uns et les autres, dès maintenant, pour que 2012 ne soit pas à marquer d'une pierre noire pour nos deux peuples.

Georges MORIN

1 A noter que les citoyens français goûtent à leur tour, ces dernières semaines, aux charmes vénéneux d'un remaniement ministériel annoncé !

2 Parmi ces dossiers « empoisonnés », le non-lieu accordé le 31 août, par la Cour d'appel de Paris, au diplomate algérien Mohamed-Ziane Hasseni a, semble-t-il, levé les derniers obstacles à la reprise de relations « normalisées » entre les deux pays

19 MAI 2010 À PARIS

RÉUNION DU GROUPE PAYS ALGÉRIE

La réunion du groupe-pays Algérie s'est tenue en deux parties: **ce fut d'abord, de 9h30 à 11h, une réunion d'échanges entre les collectivités françaises membres du PCPA** (Programme concerté pluri-acteurs¹) qui a permis de dresser un premier bilan de la participation de ces collectivités à ce programme : les difficultés, les points forts et les enseignements qu'elles en tirent. Jusqu'à présent les collectivités locales impliquées dans le PCPA étaient au nombre de cinq du côté français, et trois du côté algérien. Deux nouvelles collectivités algériennes et une collectivité française vont rejoindre le programme. Cette réunion était également l'occasion pour ces dernières d'échanger avec les « pionniers ».

Pour cela, la responsable du programme au CFSI (Centre français de solidarité internationale) **Agnès Bélaïd**, a rappelé les objectifs et les outils du PCPA et présenté son mode de gouvernance: le CFSI est chef de file, garant du programme et signataire de la convention avec le ministère des affaires étrangères pour la mise en œuvre des actions. Elle a souligné le transfert de compétences qui s'opère actuellement entre le ministère des affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD) pour le suivi des PCPA. Le CFSI est également membre de droit du comité de pilotage, tout comme le ministère français des affaires étrangères et les pouvoirs publics algériens. Le comité de pilotage se compose également de représentants de huit associations, cinq algériennes et trois françaises (dont CUF). C'est l'instance dirigeante du programme, il prend toutes les décisions concernant la conduite des activités du programme. La mise en œuvre et le suivi opérationnel du programme sont assurés par une cellule exécutive basée à Alger. Le bilan des différentes activités du PCPA a ensuite été présenté: **une rencontre de bilan mi-parcours** s'est tenue à Tipaza les 11 et 12 novembre 2009, à laquelle ont participé 88 organisations. Deux constats en ressortent : d'abord la maturité du dialogue. Lors de la phase pilote, les organisations étaient dans un rapport de méfiance (à la fois entre organisations algériennes, entre organisations françaises et entre organisations françaises et algériennes) ce qui n'est plus le cas dans cette phase 1 où un climat de confiance s'est installé. Et ensuite la présence des pouvoirs publics : **elle s'est manifestée à travers les autorités locales** (directions jeunesse et sport des wilayas/ et APC) et **la présence de représentants** de ministères algériens (Jeunesse et des sports, Solidarité) à plusieurs manifestations organisées par les membres du PCPA

Mais leur participation reste fragile et demande à être renforcée durant la phase 2 (2010-2012). Des ateliers de travail ont ensuite été organisés afin d'établir un bilan des

activités du Fonds d'appui aux projets (FAP), du Fonds d'appui aux initiatives locales (FAIL) et du Fonds d'initiatives collectives de rencontres (FICR). Les participants ont été informés également que le PCPA faisait l'objet d'une capitalisation. Les membres du PCPA ont ensuite fait part de leur expérience au sein du programme et ont tenu à préciser que l'entrée au sein du PCPA ne devait pas se faire uniquement à travers les fonds car cela pourrait pervertir le dispositif. Le programme permet d'avoir un cadre d'échanges structuré et réglementé. Chacun doit d'abord s'informer sur ce qu'il est possible de faire dans le programme. Le PCPA n'est pas un guichet.

Les intervenants ont également insisté, lors des débats, sur le retour que ces initiatives et projets ont sur la vie locale pour les collectivités territoriales. Mais aussi en termes de portefeuille de réseaux locaux. Le programme vient alimenter la relation et le partenariat de coopération décentralisée.

En conclusion, Georges Morin a souligné le bilan contrasté du PCPA. Il s'agit d'un programme pragmatique, en perpétuelle évolution mais qui reste fragile. La participation des collectivités locales dans le PCPA commence à bien s'ancrer, l'entrée se fait principalement par le biais du FAIL mais il est nécessaire de trouver des articulations avec les autres outils (FAP, FICR) et de les renforcer. Il s'agit peut-être également d'adapter ces outils à l'acteur « collectivité locale ». CUF restera à la disposition des collectivités locales pour les accompagner dans le PCPA.

Deuxième partie de cette matinée, de 11h à 13h30, avec la réunion du groupe-pays Algérie, qui a débuté par un bilan des activités. Georges Morin tient à rappeler quelques éléments de base de la coopération décentralisée avec l'Algérie : une ressemblance dans l'organisation territoriale qui est trompeuse car la réalité est toute autre puisqu'il y a en Algérie une forte centralisation. Au niveau local, l'État est représenté par un wali, l'équivalent du préfet, qui reste un personnage incontournable dans la gestion aussi bien de la wilaya que des communes. Néanmoins, les walis sont parfois, eux-mêmes, fragilisés : on a pu s'en rendre compte dernièrement dans la presse avec des scandales qui ont pu mettre en cause un certain nombre d'entre eux.

Georges Morin a publié ces derniers mois, deux articles de presse écrits (voir les dernières pages de cette *Lettre*) dans des contextes particuliers. Le premier porte sur les 10 ans de la coopération décentralisée franco-algérienne : il est paru en 2009 dans la « *Revue politique et parlementaire* » pour son numéro spécial consacré aux relations franco-algériennes. Quant au second, paru dans *Le Monde* et *El Watan* en février 2010, il portait sur « *La guerre des mémoires entre la France et l'Algérie* ».

Le climat reste tendu depuis 2005 entre les deux pays.

1 Dans le cadre de l'Algérie ce programme porte sur le renforcement du réseau associatif de soutien à l'enfance et à la jeunesse

Jusqu'à présent la coopération décentralisée n'en pâtissait pas et avait même le mérite de suppléer la coopération bilatérale lorsque cette dernière était paralysée. Jamais la coopération décentralisée n'avait été remise en cause. Or depuis près d'un an, le sentiment se renforce que ces tensions ont des répercussions sur la coopération décentralisée. C'est sûrement ainsi que s'explique le report des 3^{èmes} Rencontres algéro-françaises des maires et présidents de collectivités locales prévues à Alger en novembre 2009. Plusieurs contacts ont eu lieu avec le ministère algérien de l'Intérieur par différents canaux mais ils n'ont pu aboutir à une décision.

La représentante du ministère des affaires étrangères, Anne-Claire Legendre, explique que la situation interne en Algérie semble bloquée depuis les élections en 2009 : c'est le cas du nouveau code des communes qui est prêt depuis plus d'un an mais qui n'a toujours pas été voté. Il n'y a pas eu pendant six mois de réunions du conseil des ministres. La presse fait état d'une série de

scandales qui touchent les acteurs économiques : la plus grande entreprise publique algérienne, la SONATRACH, a été au cœur d'une affaire de corruption, qui touche au cœur de l'État. Le président Bouteflika paraît en position de retrait : problèmes de santé, familiaux (il a été très affecté par le décès de sa mère). On ressent un déficit d'impulsion au plus haut niveau de l'Etat. On assiste, en même temps, à une recentralisation très « nationaliste », notamment dans le domaine économique avec de nouvelles contraintes pour les investissements : on se plaint de la frilosité des investisseurs étrangers mais en même temps on les décrit comme des parasites.

Un tour de table des collectivités présentes à la réunion permet de mesurer, une nouvelle fois, les difficultés mais aussi les avancées des programmes de coopération : tableau contrasté, à l'image des relations globales entre les deux pays.

Malgré ces aléas, les collectivités françaises restent, pour la plupart, déterminées à tenir le cap.

27 MAI 2010

REMANIEMENT GOUVERNEMENTAL

Extrait de presse : *Jeune Afrique*,
édition web du 28/05/2010

Le remaniement gouvernemental, annoncé à maintes reprises depuis l'éclatement du scandale qui secoue la Sonatrach, a finalement été annoncé le 27 mai. Le premier ministre, Ahmed Ouyahia, reste en poste, mais l'ancien ministre de l'énergie, Chakib Khelil, est remercié. Le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, a exclu l'ancien ministre de l'énergie et des mines, Chakib Khelil, « *appelé à d'autres fonctions* », selon un communiqué de la présidence. Il est remplacé par Youcef Yousfi, qui a déjà occupé ce poste ainsi que des fonctions diplomatiques. C'est le principal changement apporté à l'équipe d'Ahmed Ouyahia, premier ministre depuis juin 2008 (record de longévité pour un premier ministre sous Bouteflika) et qui le reste. La plupart des grands ministères conservent également leurs titulaires. À l'image de Mourad Medelci et de Karim Djoudi qui gardent respectivement le portefeuille des affaires étrangères et celui des finances.

En ce qui concerne les changements, le ministre de l'intérieur et des collectivités locales, Nouredine-Yazid Zerhouni, devient vice-premier ministre. **Il est remplacé à l'intérieur par Dahou Ould-Kablia, qui était jusqu'à présent l'un de ses ministres délégués.** Abdelhamid Temmar, ancien ministre de l'industrie et de la promotion de l'investissement, prend la tête du ministère de la prospective et des statistiques. Enfin, Mustapha Benbada est nommé à la tête du commerce, en remplacement de Hachemi Djaâboub. Les rumeurs sur un éventuel remaniement couraient depuis l'éclatement du scandale qui ébranle le groupe public Sonatrach. Plusieurs de ses dirigeants – dont l'ex-PDG Mohamed Meziane et trois vice-présidents- sont impliqués dans des affaires de présumées malversations concernant des marchés de gré-à-gré et ont été inculpés.

DU 4 AU 7 JUIN 2010 A TIPAZA (ALGÉRIE)

ASSEMBLÉE PLENIÈRE DU PCPA : 04-07 MAI 2010

Comme nous l'avons annoncé lors de la dernière réunion du groupe-pays Algérie, le programme PCPA-Algérie (*Joussour*) a tenu sa 3^{ème} **Assemblée plénière**, du 4 au 7 juin 2010 à Tipaza (Algérie). Cette assemblée a clôturé les deux premières années de la phase dite « vraie grandeur » et a lancé la nouvelle phase, celle de 2010-2012, puisque l'Agence française de développement a accordé les financements. Elle a réuni l'ensemble des organisations qui ont pris l'engagement d'intégrer Joussour. Elles sont aujourd'hui au nombre de 115, dont **6 collectivités locales françaises** (les villes d'Aubervilliers, Belfort, Bordeaux, Grenoble, Nanterre et Roubaix) et **5 collectivités algériennes** (Bouira, Boumerdès, Constantine, El-Oued et Oran). Ces deux journées de travail ont été conçues comme un moment d'échanges collectifs et de rencontres entre les membres du programme.

Bilan des activités du PCPA (réalisations et acquis) :

Une cinquantaine de projets ont été soutenus. Ils ont donné lieu à un accompagnement en matière de gestion administrative et financière des porteurs de projet, pour la mise en œuvre de leurs actions. Un accompagnement également sur le terrain par l'intermédiaire des chargés de suivi de la cellule de coordination. Pour favoriser la mise en réseau, des temps de rencontres entre les membres ont été organisés en France et en Algérie. On a pu souligner la participation de représentants des autorités locales et des pouvoirs publics algériens à ces journées. L'organisation de séminaires régionaux dans le cadre des FAIL, qui ont rassemblé l'ensemble des acteurs locaux, parties prenantes ou non des projets, ont permis de rendre visible ces associations et leurs initiatives. Chacun s'efforce d'assurer une pérennité de ces actions dans les territoires à travers l'appui des pouvoirs publics. On assiste également au développement des outils de communication pour favoriser les échanges d'information : actualisation régulière du site Internet, mise en place d'une newsletter, réalisation de plaquettes de présentation du PCPA, réalisation d'un film-documentaire... L'ensemble de ces activités seront poursuivies dans le cadre de la nouvelle phase

Premiers résultats du processus de capitalisation :

Le PCPA est un programme processus très particulier, avec des bailleurs de fonds qui prennent le risque de s'engager dans un processus aux résultats incertains et une équipe technique qui doit composer et assurer une cohérence de langage entre les différentes entités.

Espaces de rencontres et d'échanges pour favoriser les échanges informels et l'interconnaissance entre les acteurs :

Ces espaces étaient organisés sous forme de groupes de discussions, forums, espace exposition/affichage, visionnage de films animés par les membres qui le souhaitaient pour présenter leur expérience ou échanger sur des thématiques qui les intéressaient. Cette initiative répondait à une demande des membres de retrouver plus de visibilité et de mieux connaître les autres partenaires, notamment de l'autre rive, pour savoir ce qu'ils développent comme activités, au-delà des projets financés par le programme.

Articulation avec les autres PCPA :

Les représentants des PCPA Maroc et Guinée sont intervenus pour présenter le fonctionnement du dispositif dans leurs pays. Ils ont pu échanger autour des enjeux et des opportunités offertes par les PCPA.

Gouvernance :

La présentation du nouveau projet de règlement intérieur. Les représentants des collectivités locales et des services déconcentrés de l'Etat (DJS, ODEJ) peuvent être membres du PCPA et donc ont le droit de voter, mais ils n'ont pas le droit de présenter de candidat au comité de pilotage. Il a été procédé à l'élection d'un nouveau comité de pilotage composé de huit associations, cinq algériennes et trois françaises, élues par l'Assemblée plénière. Il s'agit pour les associations françaises de : **Hassen Bouzeghoub** (le Plateau Mistral- Grenoble), **Mohamed Khandriche** (Touiza-Solidarité-Marseille) et **Pauline Marc** (Batik International-Paris) ; et pour les associations algériennes : **Abderrahmane Arar** (SMA-NADA-Alger), **Houaria Djabbari** (Nour IMC/IMOC- Oran), **Amina Izzarouken** (Le petit lecteur, Oran), **Mouloud Salhi** (Etoile culturelle d'Akbou) et **Matouk Smaoune** (ANEJ-Alger). Siègent également au sein du comité deux membres de droit (le CFSI et le ministère des affaires étrangères représenté par le SCAC de l'ambassade de France). Les ministères algériens de tutelle sont également membres de droit du comité de pilotage. L'Agence française de développement bénéficie du statut d'observateur. L'ensemble des échanges et débats montre que les associations algériennes intervenant dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse sont des acteurs incontournables en terme de mobilisation face à des situations d'urgence et à des actions de prise en charge et de prévention, et cela malgré leur manque de moyens humains et financiers. Le défi pour l'Algérie, que ce soit les pouvoirs publics ou les collectivités locales et les organisations de la société civile, c'est de permettre une meilleure intégration des jeunes dans le processus de développement économique et social. Ceci passe par des réponses appropriées aux besoins exprimés en termes de santé, d'éducation, de formation, de loisirs, d'emplois et d'accès aux droits. Dans ce contexte, le PCPA souhaite, à travers la concertation et la mise en liaison des pouvoirs publics, des collectivités locales et des associations et le renforcement de leurs capacités, favoriser une meilleure prise en charge de ces besoins. Jousour signifie passerelles : passerelles entre associations algériennes, entre associations algériennes et françaises, entre associations françaises, entre associations et pouvoirs publics locaux et nationaux, entre autorités locales françaises et algériennes. Et il appartient à chaque membre de les renforcer, de les croiser et de les fluidifier.

LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À ALGER RÉPOND AU RAPPORT DE LA CIMADE SUR L'ATTRIBUTION DES VISAS.

Extrait de presse : *Le Temps*, édition du 12/07/2010

Le consul général de France s'explique.

"Le taux de refus des visas pour les Algériens est le plus élevé comparativement à celui des autres nationalités et des consulats français à travers le monde", a reconnu hier le consul général de France à Alger, **Michel Dejaegher**. Lors d'une conférence de presse organisée hier au Centre culturel français d'Alger, le consul a voulu répondre aux résultats communiqués par l'Association de solidarité active avec les migrants (Cimade) en réfutant plusieurs résultats de ladite enquête. Il a ainsi relevé que le taux

de refus tourne autour de 10% pour l'ensemble des nationalités et était de 10,84% pour l'Algérie en 2009. Mais il s'est voulu rassurant en mentionnant qu'il est en baisse comparativement aux années précédentes. Citant le cas d'Alger, il notera que le taux de refus était de 43,98% en 2006 avant de tomber à 29,68% en 2009. En mai 2010, ce taux a encore régressé en passant à 27,07%. L'accord de visas a atteint, par contre, un taux de 72,93% en mai 2010, ce qui signifie que seul un visa sur quatre est refusé.

«Sous prétexte de visite familiale, les Algériens vont en France pour se soigner»

Outre le cas de dossiers incomplets et de formulaires mal remplis, Michel Dejaegher a expliqué le refus par le «risque de détournement de l'objet de visa, soit pour rester illégalement en France, soit pour profiter indûment de prestations médicales». Il ajoutera que «des préfectures prennent contact avec le consulat pour signaler le dépôt d'une demande de titre de séjour par des ressortissants algériens auxquels le consulat avait délivré un visa pour une courte visite familiale». Pour mieux étayer ses propos, Michel Dejaegher a souligné que «chaque semaine, les hôpitaux nous signalent des impayés». Le consulat doit tenir compte dans son appréciation «des risques de

fraude». Le consul, fraîchement installé à ce poste, a promis d'analyser la situation pour voir la possibilité d'apporter des améliorations possibles «tout en maintenant notre vigilance afin de lutter contre la fraude». Revenant sur les formulaires, il a annoncé qu'«un guide sera élaboré pour aider les demandeurs à mieux remplir leurs formulaires. Ceci permettra de réduire les refus de visas». L'évolution en matière de visas de court séjour est éloquente, selon le consul, passant de 21,87% en 2007 à 27,31 % en 2008 et 31,98% en 2009. Le consulat de France a délivré, en 2009, un nombre de 24 448 visas à entrées multiples d'une durée de validité d'au moins un an.

32% de visas de longue durée.

Contrairement à ce qui a été avancé dans le rapport de la Cimade, la France, selon le consul, est le pays qui accorde le taux le plus élevé dans l'espace Schengen pour ce qui concerne les visas de longue durée. Entre 2007 et 2009, le taux de ce type de visa est passé de 22% à 32%. Le consulat appliquait jusqu'au 5 avril 2010 les «instructions communes consulaires» des Etats Schengen. Depuis cette date, il applique le code communautaire des visas, qui précise les contrôles à effectuer. Il s'agit entre autres du contrôle de recevabilité, des justificatifs et de sécurité en plus de l'appréciation du risque (ordre public, détournement de l'objet de visa de court séjour à des fins d'installation). Le consul défend son pays en expliquant que «ce sont des règles appliquées partout dans le monde par tous les consulats de tous les États Schengen». A propos de la communication des motifs de re-

fus aux demandeurs de visas, Michel Dejaegher a relevé que la loi française prévoit la motivation pour certaines catégories uniquement, en raison des coûts engendrés par l'opération. Mais le code communautaire des visas prévoit la communication des motifs de refus à compter du 5 avril 2011. **Selon les statistiques, la France refuse le visa principalement pour les visites familiales et de tourisme.** Revenant sur le rapport de la Cimade qui évoque le cas de refus des visas pour les commerçants et hommes d'affaires, il a confié qu'il «n'est pas toujours aisé d'apprécier la bonne foi d'un commerçant demandant un visa pour un motif professionnel». Et pour cause, «certains demandeurs présentent un chiffre d'affaires quasiment nul et des comptes bancaires dans le rouge». L'octroi des visas pour les Algériens n'obéit pas au système des quotas, a-t-il insisté, expli-

quant que les dossiers sont traités au cas par cas et que «600 dossiers sont traités chaque jour». Concernant le cas des étudiants cités dans le même rapport, le consul a carrément réfuté l'information selon laquelle les étudiants manqueraient le début de l'année scolaire à cause des délais administratifs, tant du côté algérien que français. Citant la période de 2009, «seuls les étudiants qui ont déposé tardivement leurs dossiers ont pris le risque de manquer la rentrée scolaire». Le consulat a pour objectif de répondre dans un délai de 2 semaines.

Une tâche qui n'est pas facile à réaliser car «c'est une activité saisonnière avec un pic entre juillet et septembre». Par ailleurs, Alger est désigné comme l'un des trois consulats pour conduire une expérimentation de l'externalisation de la collecte des données biométriques. Le relevé des données biométriques et leur transfert aux autorités françaises doivent obéir à des contraintes sévères de sécurité, définies par l'Union européenne. Mais «aucune date n'est encore définie pour sa mise en œuvre», a-t-il noté.

N.B. Pour se procurer le rapport de la CIMADE, voir le site <http://www.cimade.org/publications/41>

16 SEPTEMBRE 2010 À ALGER

CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE

extrait de presse : *liberté*,
édition du 16/09/2010

L'ambassadeur de France admet que l'affaire Hasseni était un facteur de blocage. Réchauffement en vue entre Alger et Paris. Le diplomate français estime que « les trois derniers mois, il y a eu un certain nombre d'étapes importantes qui font qu'aujourd'hui, l'on peut espérer qu'il y ait un nouveau rythme dans les relations algéro-françaises ».

Les relations entre l'Algérie et la France pourraient connaître une nouvelle impulsion après plus de deux années de crispation. C'est du moins ce qu'a laissé entendre, hier, l'ambassadeur de France à Alger, **Xavier Driencourt**, lors d'un petit-déjeuner avec quelques journalistes. La visite du secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant, reçu par le premier ministre, puis par le président de la République, la visite du chef de l'État à Nice, le non-lieu dans l'affaire du diplomate Mohamed-Ziane Hasseni et, récemment, la désignation de l'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin pour coordonner les questions économiques semblent avoir apaisé les tensions entre les deux pays. «Aujourd'hui, on peut dire, on peut souhaiter, on peut espérer qu'il y ait une nouvelle étape dans les relations algéro-françaises», a indiqué l'ambassadeur. Le diplomate français estime que «les trois derniers mois, il y a eu un certain nombre d'étapes

importantes» qui font qu'aujourd'hui, l'on «peut espérer qu'il y ait un nouveau développement, un nouveau rythme dans les relations algéro-françaises». Dans cette dynamique de détente, M. Xavier Driencourt annonce la visite de la secrétaire d'État française chargée du commerce extérieur, Anne-Marie Idrac, dès la fin de la semaine. La ministre, qui sera accompagnée d'une délégation d'hommes d'affaires, viendra aussi préparer la venue, avant la fin de l'année, en Algérie, de Jean-Pierre Raffarin. L'ambassadeur de France a évoqué, aussi, la visite, la semaine prochaine, de Jean-Pierre Chevènement, «un ami de l'Algérie». M. Chevènement animera deux conférences autour du thème «République, laïcité et religions», à Oran et à Alger. «Il faut retrouver un nouveau rythme dans nos relations bilatérales», a souhaité l'ambassadeur de France. Le non-lieu de Mohamed-Ziane Hasseni est un élément important de ce nouveau rythme.

Précisions sur la mission de M. Jean-Pierre Raffarin.

M. Jean-Pierre Raffarin n'est pas «Monsieur Algérie» ; sa mission est de «coordonner les relations économiques franco-algériennes ainsi que le développement des investissements français en Algérie et algériens en France», a précisé l'ambassadeur de France à Alger. M. Xavier Driencourt a indiqué que, lors de la rencontre entre le premier ministre, Ahmed Ouyahia, et le secrétaire général de l'Élysée, chacun est convenu que «peut-être ce serait bien si du côté français, et peut-être du côté algérien, on pouvait nommer une personnalité chargée de coordonner les différents projets économiques de part et d'autre

». L'ambassadeur a indiqué que la rencontre entre Ahmed Ouyahia et Claude Guéant a «beaucoup porté sur les questions économiques. Je pense que c'est une priorité du premier ministre. Ils ont parlé de projets de développement français en Algérie, de la loi de finances...», a relevé M. Xavier Driencourt. Ils se sont accordés sur l'opportunité de confier de part et d'autre le suivi de ces relations à une personnalité de haut niveau, dont le rôle serait notamment de coordonner la coopération économique franco-algérienne ainsi que le développement des investissements français en Algérie et algériens en

France. “C’est une mission à caractère économique. La presse a dit que M. Raffarin va être chargé de relancer les relations franco-algériennes, d’être Monsieur Algérie. Ce n’est pas cela qui est dans l’esprit des Français ni dans l’esprit des Algériens”, a souligné l’ambassadeur. “Pour relancer les relations algéro-françaises, vous avez un ambassadeur à Paris et on a un ambassadeur ici. On fait notre travail au quotidien”, a-t-il ajouté. Plus explicite, M. Xavier Driencourt explique que les entreprises françaises n’ont pas toujours accès “aux ministres algériens”. M. Raffarin va être un facilitateur, en quelque sorte. Dans cet esprit, l’Algérie aura donc à désigner une personnalité qui serait le vis-à-vis de M. Raffarin. L’ambassadeur de France indique qu’un certain nombre de projets français en Algérie dans l’industrie pharmaceutique, l’automobile, le ciment, les banques, les assurances, qui datent de plusieurs années, ne se sont pas réalisés en raison de difficultés et d’obstacles. M. Xavier Driencourt souligne que les entreprises françaises sont en Algérie sur la durée. Elles savent que le marché algérien est un marché important. “35 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects ont été créés par les entreprises françaises”, a-t-il affirmé. Évoquant le mesure de la loi de finances complémentaire 2010, qui oblige les investisseurs étrangers qui décrochent des marchés à prendre un partenaire algérien, l’ambassadeur de France relève la difficulté de sa mise œuvre. “Le tissu industriel n’est pas très dense. Le nombre d’entreprises dynamiques qui ont des capitaux

à même d’investir avec des partenaires étrangers n’est pas considérable”, a-t-noté. Interrogé sur le report de la visite d’État que devait effectuer en France le président de la République, M. Xavier Driencourt indique que les deux pays ont traversé deux années difficiles, marquées notamment par le dossier Mohamed-Ziane Hasseni. “Je crois que dans l’esprit des Algériens ce dossier constituait un obstacle pour une visite d’État”, a estimé l’ambassadeur. Mais au-delà du dossier Mohamed-Ziane Hasseni, une question très sensible pour les Algériens, l’ambassadeur évoque des divergences sur la mémoire, le dossier du Sahara occidental, une sensibilité différente sur l’Union pour la Méditerranée.

Il y a aussi d’autres affaires judiciaires en cours qui ont heurté les Algériens. Concernant la proposition de loi relative à la “criminalisation de la colonisation”. L’ambassadeur, indique que “si ce texte était voté, cela ne faciliterait pas les relations bilatérales”. “Nous respectons la souveraineté du Parlement algérien de voter tel ou tel texte, mais nous restons attentifs à cela”, a-t-il ajouté, estimant que “ce n’est pas le meilleur moyen de mettre de l’huile dans les rouages”. Sur les visas, le diplomate indique que le consulat d’Alger a délivré 47 700 visas durant les sept premiers mois de l’année, sur 66 224 visas demandés. L’ambassadeur a relevé une baisse de 10% des demandes de visa.

“Nous n’avons pas payé de rançon”

Évoquant la situation sécuritaire au Sahel, le diplomate indique que le développement d’une zone de non-droit, qui irait de la Mauritanie jusqu’à la Somalie, en englobant le Sahel, est une source de préoccupation importante pour les autorités françaises. M. Xavier Driencourt affirme que son pays reconnaît le rôle de leadership que doit jouer l’Algérie dans cette région. “Nous avons pris note des différents efforts faits par l’Algérie”, a ajouté l’ambassadeur, citant la réunion de Tamanrasset l’année dernière et une autre réunion prévue à Alger qui regroupera les États de la région. Interrogé sur le paiement de

rançon – un moyen pour renflouer les caisses des terroristes–, M. Xavier Driencourt affirme que son pays n’a pas payé de rançon. “Nous n’avons pas payé de rançon”, a-t-il insisté, indiquant que l’Algérie, préoccupée par ce phénomène, a déposé un projet de loi criminalisant le versement des rançons aux terroristes, à l’ONU. Questionné sur le point de savoir si la France soutient l’initiative algérienne, le diplomate français a répondu que son pays “est intéressé par le principe, mais n’est pas d’accord sur toutes les modalités”.

Le titre de cette nouvelle *Lettre* est assorti d’un oriflamme composé des deux drapeaux algériens et français.

Nous avons repris ce beau symbole traité dans un timbre-poste édité en 2003 par l’administration postale algérienne, lors de l’année de l’Algérie en France.



Le conseil des ministres algériens du 28 septembre dernier a été marqué principalement par deux décisions relatives au nouveau code communal et au renouvellement des walis.

1. AVANT PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DU CODE COMMUNAL

La première décision concerne l'adoption par ordonnance de l'avant-projet de loi portant réforme du code communal. Ce dernier date de 1990 et cela fait 10 ans que l'idée a été lancée de le réformer, avec l'initiative d'Abdelaziz Bouteflika de moderniser l'Etat algérien. Le texte est dénoncé par l'opposition comme « *un tour de vis supplémentaire qui renforce les pouvoirs déjà importants de l'administration et de ses agents, notamment le wali et le secrétaire général* » (Tarek Mira député de Béjaïa et membre du RCD). Le fait qu'il ait été préparé par un comité restreint au sein du ministère de l'Intérieur et des collectivités locales, sans consultation préalable des élus, a également été mal perçu par ces derniers. De plus le texte est orphelin de réformes qui auraient dû l'accompagner à savoir celle du code de wilaya et celle de la fiscalité locale. Cette dernière question reste en suspens, rendant la situation financière des collectivités locales algériennes un peu plus problématique. Beaucoup d'élus locaux espéraient de cet avant-projet un pas supplémentaire vers la décentralisation. Or à la lecture des journaux algériens, c'est tout le contraire qui ressort de la substance du texte. Pour M. Lakrouz, président de l'APC de Rouiba (FFS), il s'agit de restreindre les prérogatives des élus. Les élus d'obédience FLN, en revanche, estiment que des progrès ont été accomplis, notamment sur les modalités de retrait de confiance au P/APC.

Les objectifs du texte d'après le communiqué officiel du Conseil des ministres :

- promouvoir la consultation du citoyen par l'Assemblée populaire communale (APC), dans la définition des priorités de développement et d'aménagement local ;
- conforter les attributions de l'APC et le statut de son président ;
- clarifier davantage les compétences de l'APC dans sa relation avec l'administration locale, placée sous l'autorité du wali représentant du gouvernement, sur la base des objectifs de consolidation de la démocratie locale et du respect de la légalité ;
- consolider les procédures de règlement de conflits éventuels entre l'assemblée élue et l'administration locale, le cas échéant, grâce au recours aux tribunaux administratifs ;
- assurer la continuité du service public en renforçant la stabilité des APC par une meilleure définition des règles applicables à l'élection de leur président. Le projet énonce, également, des règles transparentes, à même de permettre le dépassement de blocages éventuels de fonctionnement ;
- protéger l'administration communale placée sous l'autorité du président de l'assemblée, de tout conflit d'intérêt partisan, y compris entre les majorités se succédant ;
- et renforcer la disponibilité de l' élu à APC, en préservant sa carrière professionnelle.

Les principales dispositions du texte :

N.B. toutes ces informations sont à prendre au conditionnel dans la mesure où aucun texte n'a encore été officiellement publié

- L'article 63 établit un contrôle renforcé du wali sur les délibérations de l'APC. Certaines délibérations comme celles portant sur le foncier, les emprunts, les passations de marchés publics etc... ne seraient exécutoires qu'après approbation du wali.
- L'article 85 régit le retrait de confiance de l'APC à son président. Deux tiers des membres de l'APC peuvent demander au président de l'APC de convoquer une session extraordinaire. En cas de refus du président, le wali peut convoquer cette session. La motion de censure est adoptée à la majorité des 4/5, là où le code actuel n'exigeait que la majorité des 2/3. L'objectif est de stabiliser la fonction des présidents d'APC souvent fragilisée par les dissensions régnant au sein de l'APC
- L'article 116 dispose que le président d'APC qui refuse d'accomplir un acte prescrit par une loi ou un règlement est mis en demeure par le wali. En cas de refus, le wali procède à sa destitution d'office.

2. MOUVEMENTS DES WALIS

Ce remaniement constitue l'autre temps fort du dernier conseil des ministres. Celui-ci possède la particularité d'avoir « placardisé » 11 walis, une première depuis l'arrivée au pouvoir d'Abdelaziz Bouteflika en 1999. Le communiqué de la présidence de la République n'explique pas les raisons de cette mise à l'écart des 11 walis. *El Watan* révèle que ces derniers « ne sont pas réputés être les plus problématiques ». Le quotidien avoue « ne pas

saisir la logique de ces changements, dans la mesure où certains walis se sont vu confier de nouvelles wilayas alors qu'ils avaient eu à peine le temps de s'installer ou de récolter le fruit de leur travail ». Des sources proches du ministère de l'Intérieur contactées par le journal estiment que ce remaniement est lié au futur lancement du nouveau plan quinquennal de développement.

ANNEXE : LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DE LA PRÉSIDENTE SUR LE MOUVEMENT DANS LE CORPS DES WALIS.

Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a procédé à un mouvement dans le corps des walis. Ce mouvement a concerné 40 walis et se présente comme suit :

- 11 fins de fonction ;
- 28 mutations ;
- 12 nouvelles nominations qui ont permis la promotion de 6 walis délégués et 6 secrétaires généraux de wilaya.

Cessation de fonctions :

Harfouche Noureddine, wali de Tébessa, appelé à exercer une autre fonction ; **Melizi Tahar**, wali de Skikda, appelé à exercer une autre fonction ; **Bentabet Mokhtar**, wali de Sidi Bel Abbès, appelé à exercer une autre fonction ; **Hamdi Belkacem**, wali de Guelma, appelé à exercer une autre fonction ; **Malfouf Ahmed**, wali de Ouargla, appelé à exercer une autre fonction ; **Sekrane Tahar**, wali d'Oran, appelé à exercer une autre fonction ; **Ziani Mohamed**, wali d'El Bayadh, appelé à exercer une autre fonction ; **Tifour Boualem**, wali d'Illizi, appelé à exercer une autre fonction ; **Salhi Djamel-Eddine**, wali de Mila, appelé à exercer une autre fonction ; **Fatmi Rachid**, wali de Souk Ahras, appelé à exercer une autre fonction ; **Kanoune Hacène**, wali d'El Tarf, appelé à exercer une autre fonction.

Mutations :

Menaâ Mohamed-Salah, wali de M'sila, est muté à la wilaya d'Oum-el-Bouaghi ; **Mazouz Hocine**, wali de Tizi-Ouzou, est muté à la wilaya de Batna ; **Hammou Ahmed-Touhami**, wali de Djelfa, est muté à la wilaya de Béjaïa ; **Djari Messaoud**, wali d'Adrar, est muté à la wilaya de Biskra ; **Zaâlene Abdelghani**, wali d'Oum-El-Bouaghi, est muté à la wilaya de Béchar ; **Ouchen Mohamed**, wali de Tipaza, est muté à la wilaya de Blida ; **Baliouz Mabrouk**, wali de Khenchela, est muté à la wilaya de Tébessa ; **Bouazghi Abdelkader**, wali de Batna, est muté à la wilaya de Tizi-Ouzou ; **Bedrici Ali**, wali de Béjaïa, est muté à la wilaya de Jijel ; **Zoukh Abdelkader**, wali de Médéa, est muté à la wilaya de Sétif ; **Bouderbali Mohamed**, wali de Aïn Témouchent, est muté à la wilaya de Skikda ; **Fehim Yahia**, wali de Ghardaïa, est muté à la wilaya de Sidi-Bel-Abbès ; **Merzoug Larbi**, wali de Mascara, est muté à la wilaya de Guelma ; **Bedoui Noureddine**, wali de Sétif, est muté à la wilaya de Constantine ; **Merad Brahim**, wali de Boumerdès, est muté à la wilaya de Médéa ; **Ouaddah Hocine**, wali de Blida, est muté à la wilaya de Mostaganem ; **Maâskri Nacer**, wali de Tissemsilt, est muté à la wilaya de Ouargla ; **Boudiaf Abdelmalek**, wali de Constantine, est muté à la wilaya d'Oran ; **Boubekeur Abderrahmane**, wali de Tamanrasset, est muté à la wilaya de Saïda ; **Mecheri Azzedine**, wali de Béchar, est muté à la wilaya de Bordj-Bou-Arréridj ; **Boukarabila Djelloul**, wali de Relizane, est muté à la wilaya de Khenchela ; **Agoudjil Saâd**, wali de Biskra, est muté à la wilaya de Souk-Ahras ; **Layadi Mostefa**, wali d'El-Oued, est muté à la wilaya de Tipaza ; **Kadid Abderrahmane**, wali de Bordj-Bou-Arréridj, est muté à la wilaya de Mila ; **Maâbed Ahmed**, wali de Jijel, est muté à la wilaya d'El Tarf ; **Zerhouni Nouria-Yamina**, walie de Mostaganem, est mutée à la wilaya de Aïn Témouchent ; **Adli Ahmed**, wali de Laghouat, est muté à la wilaya de Ghardaïa ; **Kadi Abdelkader**, wali de Aïn-Defla, est muté à la wilaya de Relizane.

Nouvelles nominations :

Ouled-Salah Zitouni, secrétaire général de la wilaya d'Alger, est désigné en qualité de wali de Mascara ; **Meziane Saïd**, wali délégué de la circonscription administrative de Bab-El-Oued, est désigné en qualité de wali de Tamanrasset ; **Boussetta Abou Bakr-Seddik**, wali délégué de la circonscription administrative de Hussein-Dey, est désigné en qualité de wali de Djelfa ; **Benmansour Abdallah**, wali délégué de la circonscription administrative de Dar-el-Beïda, est désigné en qualité de wali de M'Sila ; **Khelfi Mohamed-Laïd**, wali délégué de la circonscription administrative de Sidi-M'hamed, est désigné en qualité de wali d'Illizi ; **Bessaih Hocine**, wali délégué de la circonscription administrative de Draria, est désigné en qualité de wali de Tissemsilt ; **Alaili Maâmar**, wali délégué de la circonscription administrative de Bir-Mourad-Raïs, est désigné en qualité de wali d'El Oued ; **Derfouf Hadjiri**, secrétaire général de la wilaya de Saïda – wali par intérim – est désigné en qualité de wali de Aïn Defla ; **Saci Ahmed**, secrétaire général de la wilaya de Sétif, est désigné en qualité de wali d'Adrar ; **Cherfa Youcef**, secrétaire général de la wilaya de Souk-Ahras, est désigné en qualité de wali de Laghouat ; **Semmoudi Salim**, secrétaire général de la wilaya de Ouargla, est désigné en qualité de wali d'El-Bayadh ; **Abbes Kamel**, secrétaire général de la wilaya de Tizi Ouzou, est désigné en qualité de wali de Boumerdès.

DU 27 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE À ALGER LE 15^{ÈME} SALON INTERNATIONAL DU LIVRE

Pour cette 15^{ème} édition, plus de trois cents éditeurs algériens, français et internationaux sont rassemblés pour une manifestation réussie.

Foule compacte sous un immense chapiteau, 340 éditeurs, dont 140 algériens et beaucoup de français, avec forte représentation du groupe Hachette, la Suisse romande invitée d'honneur, des personnalités comme Jean Ziegler, Jacques Vergès, Benjamin Stora et... PPDA¹ : c'est le Sila, le Salon international du livre à Alger, qui se tient jusqu'au 6 novembre².

Nouveautés qui font courir le chaland, comme *Mémoires de la chair*, d'Ahlam Mosteghanemi (éditions Sedia), nombreux romans, dont le nouveau de Youcef Mérahi, *Et l'ombre assassine la lumière* (Casbah éditions), nouvelles, poèmes, essais, classiques, livres de référence, dont *De notre histoire au quotidien*, d'Abdelhamid Benzine, préfacé par l'ami Henri Alleg (Chihab).

Les Algériens écrivent, éditent, exposent et débattent. Avec une abondance de livres en arabe et de stands proche-orientaux, malgré l'absence de l'Égypte pour cause d'événements footballistiques.

Je signe *En Algérie sur les pas de Jean Boudou*³, chez Lazhari Labter, éditeur connu pour son Panorama de la bande dessinée algérienne. Et je recueille l'intérêt pour un auteur français et son « héros », figure d'une coopération entre les peuples, bien occultée aujourd'hui des deux côtés du « Grand fleuve ».

Francis PORNON

1 PPDA, plus que ravi, a appris lors du Salon comment les Algériens interprètent ses initiales : « Vous êtes , lui a dit un visiteur, le Présentateur Préféré Des Algériens » ! Transmis à TF1...

2 Le SILA, dont chacun s'est plu à souligner une organisation en très net progrès, se tenait du 27 octobre au 6 novembre, sur l'esplanade du stade olympique Mohamed-Boudiaf

3 Écrivain occitan, enseignant coopérant en Algérie pendant les années Boumédiène (ouvrage à paraître aussi en 2011 en France, aux éditions Vent Terral).

Par Hichem Ben Yaïche ¹

Les deux dernières années, l'Algérie a pris conscience de l'extrême nécessité de redéfinir le jeu économique pour que l'Etat en reste le stratège et l'ordonnateur, en voulant préserver à tout prix l'autonomie de décision économique. Explication.

Entre la France et l'Algérie, les relations ne sont et – ne seront – jamais simples. Car le poids du passé interfère constamment avec celui du présent. Et, des deux côtés, on n'est pas prêt à aller jusqu'au bout pour sortir des querelles et des psychodrames. Pourtant, ce nécessaire exercice – tant de fois évoqué, abordé, puis repoussé – est la seule voie pour entrer dans une ère nouvelle. Les inhibitions, les interdits, les non-dits... retardent les véritables retrouvailles et une vraie réconciliation entre les deux pays. Cette réalité se rappelle constamment au bon souvenir de chacun. Au gré des circonstances ou des mésalliances.

En tout état de cause, au regard de ces années et de ces éléments, les rapports franco-algériens vont, sans doute, continuer à évoluer en accordéon. Cependant, et contrairement parfois aux apparences, rien n'est jamais figé. La *realpolitik* finit toujours par s'imposer car les deux pays ont besoin l'un de l'autre, au-delà même de l'extraordinaire partage géographique, historique et humain qui les unit.

Après des mois d'immobilisme politique, l'Algérie s'est donc remise en mouvement. C'est pour éclairer ce contexte et le rendre plus lisible, en cet automne 2010, que **le MEDEF international a reçu, le 8 novembre dernier, Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie, et Marc Bouteiller, chef du service économique de l'ambassade.** Devant un parterre de chefs d'entreprise, d'experts, de juristes, etc., les deux hommes ont procédé à un panorama complet de la situation politique et économique de ce pays, qui est le troisième marché de la France, hors pays OCDE.

Même si les analyses et les informations fournies avaient pour angle principal les intérêts économiques et commerciaux de la France en Algérie, elles permettent néanmoins de rendre compte des tendances lourdes en matière de choix économiques et d'évaluer les forces à l'œuvre et le poids des inerties. A l'évidence, tout cela a un coût, en termes de temps et d'argent pour le chef d'entreprise ou l'investisseur.

Les deux dernières années, surtout après l'électrochoc de l'affaire ORASCOM (télécom, cimenterie), l'Algérie a pris conscience de l'extrême nécessité de redéfinir le jeu économique pour que l'Etat en reste le stratège et l'ordonnateur. Les lois de finance de 2009 et de 2010, imposant à hauteur de 51% la participation algérienne dans le capital de tout projet d'investissement étranger en Algérie (les fameux 51-49%) participent de cette nouvelle logique. C'est encore au nom de ce « patriotisme économique » – préserver à tout prix l'autonomie de décision économique – que s'inscrit la demande algérienne de renégocier l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Algérie.

Le contexte global du pays et les décisions prises ces derniers 18 mois avaient créé des incertitudes, des doutes, voire de réelles hésitations auprès des acteurs économiques nationaux et étrangers. Tout devenait, du coup, illisible pour les observateurs politiques et pour tous ceux qui s'intéressent à l'Algérie. Impression renforcée par l'absence de décision du chef de l'Etat de changer d'équipe gouvernementale après sa réélection en avril 2009. Pendant ce temps, le malaise social n'a cessé de s'amplifier, avec des grèves aux usines ArcelorMittal (industrie) et Lafarge (cimenterie), mais aussi à l'éducation nationale et ailleurs, tandis que le « terrorisme résiduel » se manifestait à nouveau par la reprise de la violence, ici ou là.

Pour sortir le pays de l'expectative, le président Abdelaziz Bouteflika a décidé, au mois de juin dernier, de reconduire son premier ministre Ahmed Ouyahia, qui incarne pour beaucoup la montée en puissance du « clan sécuritaire », mais avec une équipe gouvernementale remaniée. Entre-temps, d'autres signes, montrant la volonté de faire bouger les choses, se sont multipliés. Notamment la nomination de 38 nouveaux walis (préfets) sur 48 ! Ce changement en annonce d'autres.

L'Algérie est un gigantesque chantier et un immense marché. La priorité économique du gouvernement est d'accélérer la croissance du pays. La déclaration de politique générale d'Ahmed Ouyahia indique clairement les choix qui vont structurer l'action de son gouvernement : préparer le pays à la période post-pétrole.

¹ Hichem Ben Yaïche, journaliste, est le rédacteur en chef du magazine *NewAfrican* (édition en français). www.africasia.com

Avec ses 150 milliards de dollars US de réserves de change et moins de 3% de dette extérieure, l'Algérie n'est pas dans le besoin – tant s'en faut –, mais la chute des prix du pétrole ayant suivi la crise économique mondiale, pousse les dirigeants du pays à explorer d'autres pistes, en développant l'agriculture, l'industrie (celle-ci est tombée, ces dernières années, de 20 à 5% du PIB), afin de favoriser et de stabiliser une croissance économique durable. Certes, les archaïsmes subsistent encore avec des rentes de situation dans les services publics et l'administration. Cela ponctionne les finances de l'Etat et maintient artificiellement le climat de paix sociale.

Les diplomates français en poste à Alger ont renoué de bons contacts avec les ministres et surtout le premier d'entre eux. Ils ont noté une tonalité nouvelle dans le discours. Celle du pragmatisme. On semble vouloir mettre de côté les sujets qui fâchent. Incontestablement, «*il y a un nouveau rythme dans les relations franco-algériennes*», précise Xavier Driencourt. En vérité, ce «*dégel*» est l'aboutissement d'un long processus qui avait démarré par la rencontre du secrétaire général de l'Elysée Claude Guéant, accompagné de Jean-David Levitte, avec le premier ministre algérien (février 2010) : les deux parties avaient alors essayé d'examiner tous les points de friction. Une autre rencontre fut organisée, quelques mois

plus tard – plus précisément en juin dernier – permettant d'initier un réel réchauffement entre les deux pays. De septembre à novembre 2010, les visites d'Anne-Marie Idrac, de Jean-Pierre Chevènement et de Michèle Alliot-Marie ont contribué à faire entrer les relations entre la France et l'Algérie dans une nouvelle dynamique. Aujourd'hui, 430 entreprises françaises sont implantées sur le sol algérien (Axa, Alstom, Macif, Leduc, Ertec, etc). Cette présence sur le terrain n'empêche pas 9 000 autres de travailler régulièrement avec l'Algérie depuis l'Hexagone. Malgré un certain tassement du volume des échanges entre la France et l'Algérie, sur les 9 premiers mois de l'année 2010, les marges de manœuvre restent importantes. En 2009, les exportations françaises vers le marché algérien avaient atteint 5 milliards d'euros.

Malgré des signes contradictoires qui brouillent parfois les perceptions, l'Algérie est décidée à s'ouvrir à l'extérieur mais à ses conditions. La mission de Jean-Pierre Raffarin, ancien premier ministre français, qu'il veut conduire dans un esprit de gestion concertée avec son homologue algérien, vise à identifier des investissements stratégiques pour les deux pays. Il se rendra en Algérie, le 24 novembre 2010, en compagnie d'hommes d'affaires français, pour inaugurer «*un nouveau cycle de partenariat gagnant-gagnant*».

Hichem Ben Yaïche

BREVES

14 SEPTEMBRE 2010 À PARIS

LA DISPARITION DE MOHAMED ARKOUN



Mohamed Arkoun

Le 14 septembre 2010 le grand islamologue d'origine algérienne Mohamed Arkoun est décédé à Paris, emporté par un cancer. Georges Morin a tenu à saluer ainsi sa mémoire : *"Un article d'El Watan paru ce matin à Alger nous apprend le brutal décès du grand islamologue Mohamed Arkoun. Mohamed était un ami personnel avec lequel j'ai eu maintes fois l'occasion de travailler depuis 1989...voilà plus de 20 ans. J'avais pour lui une énorme estime et une très grande affection. Sa connaissance intime de l'islam, sa conviction que cette grande religion pouvait aisément, sous réserve que l'on y mette un peu d'intelligence et de courage, retrouver les voies du dialogue et de la modernité qu'elle avait su emprunter naguère avec tant d'aisance ; son souci de montrer à la France et à l'Europe qu'elles ont certes des racines grecques et « judéo-chrétiennes », mais que leur héritage islamique séculaire compte aussi beaucoup dans leur identité plurielle ; sa passion d'enseigner et de faire passer auprès des élites comme auprès de ses étudiants ou*

du grand public sa connaissance, sa réflexion, ses doutes aussi, à travers livres, cours et conférences : voilà tout ce que nous lègue Mohamed Arkoun. Puissent tous ceux qui l'ont aimé, qui l'ont écouté, tous ceux qu'il a su éclairer et convaincre, avoir à cœur de faire fructifier son admirable travail."

DU 1^{ER} AU 4 OCTOBRE 2010 À KOWEÏT

15^{ÈME} CONGRÈS DE L'ORGANISATION DES VILLES ARABES AU KOWEÏT (OVA)

Vers une rencontre franco-arabe des villes en juillet 2011 à Paris ?

Georges **Morin**, président du groupe-pays Algérie de CUF et Claude **Nicolet** qui préside le groupe-pays Palestine, ont participé les 2 et 3 octobre 2010, à l'invitation de l'OVA, au 15^{ème} congrès de cette organisation qui se tenait dans la capitale du Koweït. Une réunion spéciale s'est tenue entre les deux élus français, assistés de Simoné **Giovetti** (du pôle Méditerranée de CUF), le **secrétariat général de l'OVA**, le **vice-ministre palestinien des collectivités locales** et les **maires** de grandes villes arabes comme **Alep** et **Damas** (Syrie), **Bagdad** (Irak), **Beyrouth** et **Tripoli** (Liban), **Rabat** (Maroc), **Tunis** et **Sfax** (Tunisie). Georges Morin et Claude Nicolet ont rappelé à leurs interlocuteurs les caractéristiques des nombreux partenariats noués entre villes et collectivités de France et du monde arabe, tant au Maghreb qu'au Machrek. Dans le but de renforcer ces partenariats et d'en initier de nouveaux, il a été convenu entre les deux parties qu'une Rencontre franco-arabe des villes et collectivités locales se tiendra à Paris au début de juillet 2011, dans le cadre de l'assemblée générale de Cités Unies France.

DU 1^{ER} AU 14 OCTOBRE EN ALGÉRIE

TROIS MISSIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- **1/10 octobre: mission du Conservateur du Jardin Botanique de Paris à Alger** dans le cadre du projet de réhabilitation du Jardin d'essais, volet préservation de la biodiversité. Une réunion devrait avoir lieu début 2011 pour fixer les orientations futures de la coopération
- **5/6 oct: mission de la DRI de la ville de Marseille à Alger** dans le cadre du projet de réalisation d'espaces collaboratifs de formation aux métiers de l'animation».
- **12/14 oct: mission de technicien de la SEM 13, opérateur du CG13, à Alger** sur le projet «appui à la réalisation du schéma directeur de traitement des déchets».

LE 13 OCTOBRE 2010 À PARIS

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ AU SAHEL



Jean-Christophe Ruffin

Le **13 octobre** à Paris, **Charles Josselin** et **Bertrand Gallet**, respectivement président et directeur général de CUF, ont pris l'initiative de réunir les groupes-pays de «l'arc de crise» : Mali (**Guy-Michel Chaveau**), Mauritanie (**Michel Sapin**), Niger (**Stéphane Valli**), Burkina-Faso (**Jean-Bernard Damiens**) et Algérie (**Georges Morin**).

Nous avons pu dialoguer avec **Jean-Christophe Ruffin**, ancien ambassadeur de France au Sénégal, écrivain (auteur d'un livre prémonitoire, «*Katiba*», paru cette année aux éditions Flammarion), **Antoine Joly**, délégué du MAAE à l'action extérieure des collectivités locales et **Gérard Tournier**, sous-directeur du centre de crise au MAAE.

LE 17 OCTOBRE 2010 A PARIS

IL Y A 49 ANS : LA TRAGÉDIE DU 17 OCTOBRE 1961

Commémoration du 17 octobre 1961. Il y a 49 ans, une manifestation pacifique était organisée par les Algériens d'Ile-de-France, à l'appel du FLN, pour protester contre le couvre-feu imposé aux Algériens dans toute la région parisienne.

Cette manifestation fut réprimée dans le sang par la police de la capitale, sous les ordres du préfet de police Maurice Papon. Plusieurs centaines d'Algériens y perdirent la vie, matraqués, abattus ou jetés dans la Seine.

Une plaque a été fixée sur le pont Saint Michel par le maire de Paris, en octobre 2002, pour commémorer ce triste événement dont on célébrera le 50^{ème} anniversaire en 2011. De nombreux Parisiens s'y sont recueillis ce dimanche 17 octobre 2010, à l'appel de nombreux partis politiques et associations.

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Le dimanche 14 novembre 2010

Dans le cadre d'une grande manifestation organisée par la ville du **Kremlin-Bicêtre** (Val-de-Marne): « *Le cinquantenaire des indépendances africaines 1960-2010* », **Georges Morin** interviendra, de 17h à 18h30, sur le thème : « *1962-2010 : 48 ans de relations franco-algériennes* ». Pour l'ensemble de la manifestation, le programme est disponible sur le site de la ville.

www.ville-kremlin-bicetre.fr

Dans le cadre de la semaine économique de la Méditerranée qui se déroulera du 29 novembre au 5 décembre 2010 à Marseille, Cités-unies-France participera le 3 décembre à un atelier portant sur « *Le développement économique et la coopération décentralisée* » organisé par le ministère français des affaires étrangères et européennes et la commission Méditerranée de CGLU. Cet atelier permettra notamment de mieux cerner les enjeux du développement économique en Méditerranée, le rôle des collectivités locales dans le développement économique et de faire ressortir la valeur-ajoutée de la coopération décentralisée. Il s'agira également d'identifier les outils de financement innovants. Entrée libre et gratuite, inscription obligatoire sur le site de la manifestation :

www.semaine-eco-med-com

Les 3^{èmes} Rencontres algéro-françaises des maires et présidents de collectivités locales pourraient se tenir à Alger au printemps 2011. Après les 1^{ères} Rencontres tenues à Alger en 1999 et les 2^{èmes} à Paris en 2004, les 3^{èmes} Rencontres auraient du retrouver la capitale algérienne à l'automne 2009. L'état quelque peu dégradé des relations politiques entre les deux pays n'a pas permis leur tenue mais le ciel semble se dégager et nous espérons que cette importante manifestation pourra finalement se dérouler, à Alger donc, au printemps 2011. Nous attendons, pour la fin de l'année, une décision qui devrait officialiser ce projet et nous permettre d'y travailler ensuite sans plus tarder.

Le Programme Concerté pluri-acteurs Algérie (PCPA) :

- **Fonds d'Appui aux Projets (FAP)** Le programme Joussour lance un appel à projets dédiés à l'enfance et à la jeunesse dans le cadre du Fonds d'Appui aux Projets (FAP). Cet appel est restreint aux membres du programme. Consultez l'appel à propositions et téléchargez les documents utiles aux différentes étapes : note succincte, budgets et formulaires, cadre logique, etc...

<http://www.pcpalgerie.org/?APPEL-A-PROJETS>

- **Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL)** Un appel à projets dans le cadre du FAIL sera lancé au mois de novembre 2010. Il concernera les wilayats de Bouira et d'El Oued. En amont, une formation auprès des membres du comité d'attribution FAIL sera organisée le vendredi 03 décembre à Alger. Parallèlement, le comité de pilotage du PCPA, réuni à Alger au mois de septembre 2010, a identifié de nouveaux territoires qui pourraient être concernés par le FAIL pour la période 2011-2012, seuls deux territoires seront retenus.

- **Un Séminaire de capitalisation du PCPA** sera organisé au mois de décembre 2010 à Paris.

Vous trouverez ci-dessous la teneur de deux textes publiés par Georges Morin, président du groupe-pays Algérie de CUF. Le premier date de novembre 2009, il a paru dans le numéro de novembre 2009 de « *La Revue parlementaire* » : il retrace « **Dix ans de coopération décentralisée franco-algérienne** ».

Le second date de février 2010, au moment où un nouvel épisode, venu cette fois d'Alger et aussitôt relayé par Paris, rallumait « **La guerre des mémoires** ». Ce texte a été publié, à la fois dans *Le Monde* (14-15 février) à Paris et dans *El Watan* (21 février) à Alger.

1999 - 2009

Dix ans de coopération décentralisée franco-algérienne¹

par Georges MORIN ² président du « groupe-pays Algérie » de Cités-unies-France (CUF)

1. Cités unies France et la coopération décentralisée

La coopération décentralisée est la raison d'être de Cités-Unies-France (CUF), une association de villes et collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale. Bernard Stasi, maire d'Épernay, l'a présidée pendant une trentaine d'années, puis a passé le relais, en 2006, à l'actuel président, Charles Josselin, vice-président du Conseil général des Côtes-d'Armor, ancien ministre de la coopération.

CUF était jusqu'en 2004 la section française de la Fédération mondiale des cités-unies (FMCU). Elle est depuis lors la section française de CGLU, la nouvelle organisation mondiale des villes. La FMCU et IULA - International union of local authorities - ont en effet fusionné en 2004 pour faire naître Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), organisation mondiale unifiée de villes, qui peut désormais s'adresser à l'ONU en tant que représentante des collectivités territoriales du monde entier.

Pierre Mauroy, ancien premier ministre français et Jorge Sampaio, ancien président de la République portugaise, ont présidé successivement la FMCU alors qu'ils étaient respectivement maire de Lille et maire de Lisbonne. C'est eux qui, depuis 1988, ont été les initiateurs persévérants de cette unification. Ils sont partis du constat que, lorsque les États et les organisations internationales abordaient les problèmes de l'habitat, de l'environnement, des transports, de l'eau, des déchets urbains etc., les seuls acteurs n'ayant pas voix au chapitre étaient les villes ! Il est revenu aux deux derniers présidents de la FMCU, le Sénégalais Daby Diagne et l'Italienne Mercédès Bresso, de mener au port le navire de l'unification. Et c'est à Paris, en mai 2004, qu'est née la nouvelle organisation unifiée, aujourd'hui présidée par le maire de la capitale française : Bertrand Delanoé.

La coopération décentralisée a démarré dans les années 1950 entre l'Allemagne et la France. C'est cette idée simple et forte qu'il fallait réconcilier les peuples à la base qui a fait naître les jumelages. Les jumelages franco-allemands ont même précédé la « grande politique ». Grâce à de Gaulle et Adenauer, ces hommes d'État visionnaires, les deux peuples, qui se déchiraient depuis des siècles au travers de guerres sanglantes, ont commencé à travailler ensemble à partir de 1960. Aujourd'hui, les deux pays constituent toujours le couple moteur de l'Union européenne.

Ce concept s'est ensuite très largement développé, avec d'autres pays d'Europe, entre l'Europe et l'Afrique, entre l'Europe et l'Amérique latine, entre l'Europe et l'Asie. Des réseaux de villes ont commencé à se constituer. Les communes et autres collectivités territoriales ont ainsi appris à mutualiser leurs compétences et leurs savoir-faire en élaborant de véritables partenariats.

¹ Texte remis en novembre 2009 à la « *Revue politique et parlementaire* » pour son numéro spécial consacré aux relations franco-algériennes.

² Georges Morin est élu de la ville de Gières (Isère). Il y est en charge, par délégation du maire, des coopérations méditerranéennes.

On a trop souvent tendance à souligner le caractère « inégal » des relations entre collectivités du Nord et du Sud, les premières possédant les compétences et les transmettant à des collectivités locales du Sud moins expérimentées. Ce n'est pas faux, bien sûr, eu égard aux écarts de développement. Mais il est facile, à travers nos expériences, de voir combien le Nord gagne aussi à ces relations, de voir à quel point la coopération décentralisée permet d'ouvrir l'esprit de nos concitoyens. Le contact humain et le travail en commun sont en effet irremplaçables. Et ceci est fondamental dans notre monde où progressent la haine et l'exclusion. Le cœur politique de la coopération décentralisée est bien de faire en sorte que les gens se rencontrent, qu'ils profitent mutuellement de leurs expériences, qu'ils apprennent à se connaître et à s'estimer.

Cependant, les belles paroles ne suffisent pas. Il faut ensuite passer à l'acte. Les États définissent les grandes lignes, coordonnent l'action extérieure des collectivités locales, apportent un soutien financier. Mais, au cœur de cette coopération, ce sont les élus qui assurent la mise en relation avec une collectivité étrangère. Pourtant, si l'on en reste aux élus, on ne bâtit que sur du sable car les hommes et les majorités changent. Les relations entre les collectivités doivent donc être arrimées de manière beaucoup plus solide.

Ainsi, à Cités-Unies-France, nous pratiquons de longue date ce que nous appelons « la théorie des trois cercles concentriques ». Au centre, les élus décident, financent en partie, déterminent l'orientation politique de ces coopérations. Il revient ensuite aux agents des services territoriaux - le deuxième cercle - de mettre en œuvre ces décisions politiques. Enfin, dans le troisième cercle, figure la société civile, qui comprend les universités, les chambres de commerce, les hôpitaux, les entreprises, les médecins, les avocats, les associations etc. La collectivité territoriale doit alors jouer le rôle de chef d'orchestre, sans brimer les initiatives mais en veillant à leur cohérence.

Ce sont là les grands principes de la coopération décentralisée que CUF a su ainsi définir, de manière très pragmatique, en tirant parti d'une longue expérience de ses collectivités membres.

A l'intérieur de CUF, les collectivités françaises se regroupent en réseaux, suivant le pays dans lequel se trouvent leurs partenaires. Nous appelons ces réseaux de collectivités : les « groupes-pays ». Et c'est ainsi que je préside, depuis 1999, le « groupe-pays Algérie », ce réseau des régions, départements et villes de France qui coopèrent avec des collectivités algériennes.

2. La coopération décentralisée avec l'Algérie : un peu d'histoire.

Les relations entre la France et l'Algérie sont très anciennes et très riches mais elles ont surtout été marquées, tragiquement, par 132 ans de colonisation et plus de 7 ans d'une guerre de libération particulièrement meurtrière. Et pourtant... dès après l'indépendance, Algériens et Français ont voulu marquer, symboliquement, que des liens particuliers pouvaient désormais se nouer entre États souverains. On a donc assisté, dans les années 62-72 notamment, alors que des centaines de milliers de coopérants français, enseignants, médecins, ingénieurs, participaient sur place au développement du pays, puis dans la deuxième décennie 72-82, à la mise en œuvre de partenariats entre villes dont les maires français avaient une forte personnalité : c'est ainsi, pour ne citer que quatre exemples, que l'on vit Jean-Pierre Chevènement et Belfort se lier à Skikda, Bernard Stasi et Epernay à Ghardaïa, Hubert Dubedout et Grenoble à Constantine et, *last but not least*, Gaston Defferre et Marseille à Alger.

A l'époque, cependant, la France, comme l'Algérie, étaient des pays très centralisés, l'Algérie « bénéficiant » en plus du parti unique : la marge de manœuvre des collectivités locales était donc bien réduite. Il faudra attendre 1982 et les lois de décentralisation de... Gaston Defferre, puis l'explosion du carcan du parti unique en 1988 en Algérie, pour que l'horizon s'élargisse. Les 1^{ères} élections locales pluralistes se déroulèrent en Algérie en 1990. Mais, on s'en souvient, elles virent alors un parti islamiste radical, le F.I.S. (Front islamique du salut) s'emparer des deux tiers des assemblées communales et départementales. Or ce parti n'était pas très favorable, c'est le moins que l'on puisse dire, aux relations avec l'extérieur, en particulier avec la France.

L'Algérie a ensuite connu les années noires que l'on sait et il a fallu attendre les deuxièmes élections locales pluralistes de l'Algérie indépendante, en 1997, pour qu'une nouvelle génération d'élus apparaisse. Avec Bernard Stasi et l'équipe de Cités-Unies-France, nous avons estimé que les collectivités territoriales de France avaient à nouveau des interlocuteurs élus démocratiquement, dans un régime multipartite ; nous pouvions dès lors envisager la relance des relations de coopération décentralisée entre nos deux pays.

Nous nous sommes donc rendus plusieurs fois à Alger, dans une période encore agitée et compliquée, celle des années 1997 à 1999. Avec l'aide très efficace du ministre de l'intérieur de l'époque, Abdelmalek Sellal, de son directeur de la coopération Brahim Djeflal et de l'ambassadeur de France Alfred Siefer-Gaillardin, nous avons organisé les premières assises de la coopération décentralisée algéro-française, les premières « Rencontres algéro-françaises des maires et présidents de collectivités territoriales ».

C'est ainsi qu'une quarantaine de maires et présidents de collectivités françaises, auxquels s'étaient jointes des délégations d'élus espagnols et italiens, purent rencontrer durant deux mémorables journées de novembre 1999 à Alger, leurs collègues algériens. Renouant d'anciens partenariats ou en explorant de nouveaux, les élus français partirent ensuite sur le terrain, chacun dans sa ville partenaire, pour faire ou refaire connaissance et commencer à déterminer les premières orientations du partenariat.

3. Des résultats indéniables mais contrastés.

Un travail considérable a été accompli depuis lors. Malgré tous les aléas inhérents à la coopération décentralisée (coïncidence ou non des mandats, motivations des uns et des autres, degré d'investissement des équipes, changements de majorité, etc.) des réalisations concrètes ont vu le jour, des programmes ont été menés à bien, et partout, comme le préconise Cités-Unies-France, cette coopération a très vite dépassé le cercle des élus et des fonctionnaires territoriaux pour faire sa place à la société civile : universités, hôpitaux, entreprises, associations sociales, culturelles et sportives, etc.

On vient d'évoquer les aléas de la coopération décentralisée. Mais il ne faut pas occulter le contexte politique global entre les deux pays. Si les liens ont semblé si simples à renouer en 1999, c'est aussi que se trouvaient, à Alger, un Abdelaziz Bouteflika impatient de sortir l'Algérie de son isolement et misant en premier lieu sur le grand voisin du Nord et, à Paris, un exécutif bicéphale avec Jacques Chirac et Lionel Jospin, tous deux désireux de répondre à cette attente. Jalonnées par la visite d'Etat du président algérien à Paris en juin 2000, les positions de la France sur la 2^{ème} guerre d'Irak, l'Année de l'Algérie en France en 2003, ces six années de 1999 à 2004 représentèrent une véritable lune de miel entre les deux pays. Et les relations entre collectivités en furent, bien sûr, facilitées. Mais la désastreuse loi française de 2005 sur « les aspects positifs de la colonisation » rompit le charme, suscitant en retour des demandes insistantes de « repentance » émanant du partenaire algérien. C'était aussi la période où l'après 11-Septembre, la dégradation continue de la situation au Proche-Orient et l'attitude simpliste et belliqueuse du président des Etats-Unis (2000-2008) ne cessaient de détériorer les relations entre les « grandes puissances » (Chine et Russie incluses) et le monde arabo-musulman. Le durcissement de la politique française (depuis 2008) envers l'immigration en général et l'immigration maghrébine en particulier n'arrange guère le climat, on s'en doute, malgré la persévérance mise par le président français à promouvoir une Union de la Méditerranée. Cinq années de détente, cinq années de tension, le bilan de la décennie 1999-2009 est donc pour le moins contrasté.

Mais le paradoxe est que, dans ce contexte international, les relations entre villes et collectivités de France et d'Algérie semblent se maintenir contre vents et marées. Comment ne pas citer les relations les plus denses, celles de Paris avec Alger, de Marseille (ville, département, région) toujours avec Alger, de Lyon avec Sétif, de Bordeaux avec Oran, de Grenoble avec Constantine, de Dunkerque avec Annaba, du département de la Gironde avec la wilaya d'Adrar, de Montpellier (et bientôt Lille) avec Tlemcen, de Belfort avec Boumerdès, etc...

Ces partenariats fonctionnent plutôt bien, d'autres sont en état de léthargie, d'autres enfin ont sombré corps et bien. Les raisons en sont diverses mais, outre le climat général, que la crise financière et économique n'améliore pas, on s'en doute, on peut attribuer à ces échecs quelques raisons objectives :

- une ressemblance trompeuse entre les institutions locales des deux pays : on a « les mêmes » assemblées élues à l'échelon municipal et départemental, on a des maires (ou présidents d'APC - Assemblée populaire communale -) et des présidents de conseils généraux (ou présidents d'APW - Assemblée populaire de wilaya -) et on a des préfets (ou walis). La tendance des élus français est donc, tout naturellement, de s'adresser à des « collègues » dont ils pensent qu'ils sont leurs équivalents, dotés des mêmes pouvoirs. Mais cela est parfaitement trompeur car l'APC et son président sont loin d'avoir les mêmes pouvoirs réglementaires et financiers que la commune et le maire de France. Le « patron » du département algérien n'est pas le président de l'APW mais le wali (préfet) et celui-ci, dans un État fortement centralisé, est aussi, peu ou prou, le vrai « patron » des villes, surtout les plus grandes d'entre elles. Cela a entraîné - et entraîne encore - beaucoup de quiproquos et d'incompréhensions.
- une attitude qu'il faut bien qualifier de « défiance généralisée » des autorités algériennes vis à vis des élus locaux de leur pays. Jointe à une politique nationale toujours très centralisée, cette attitude ne laisse pas beaucoup de marges de manœuvre à nos collègues algériens.
- une politique française très restrictive de délivrance des visas qui, malgré les efforts sur place de l'ambassade et des consulats, n'a pas manqué de « saborder » (c'est le mot employé par beaucoup d'élus français) plusieurs missions de délégations algériennes (élus, fonctionnaires, société civile) attendues en France.

L'essentiel, pourtant, reste acquis, grâce aux « trois cercles » évoqués au début de cet article. Des liens solides se sont établis, des circuits et des réseaux se sont constitués entre des élus, des fonctionnaires et des milliers de citoyens : quels que soient les aléas internationaux ou locaux, ils ont appris à se connaître, à travailler ensemble et à s'estimer, de part et d'autre de la Méditerranée. Sur ce terreau fertile, il suffit alors de peu de chose pour que les liens se renouent, avec une étonnante facilité. C'est sûrement la meilleure récompense pour tous les acteurs de la coopération décentralisée entre la France et l'Algérie.

France-Algérie : la guerre des mémoires Que l'État français assume son héritage !

par Georges MORIN¹

Mardi matin 9 février 2010. Toutes les rédactions, à Alger comme à Paris, ne parlent plus que de cela : « *Une loi algérienne va criminaliser la colonisation* ». Dans les milieux politiques des deux pays, les déclarations incendiaires se répondent d'une rive à l'autre. Mercredi matin 10 février 2010. Plus un seul écho, plus une seule ligne, plus une seule déclaration sur le sujet ! C'est là pour le citoyen lecteur ou auditeur un premier sujet d'étonnement !...

Il faut donc en revenir aux faits puis tenter une explication. Les faits : à Alger, un député du groupe FLN à l'APN (Assemblée populaire nationale) a déposé le 13 janvier une proposition de loi signée par 125 de ses collègues appartenant à la majorité présidentielle. Le bureau de l'APN a renvoyé le texte à son auteur pour « vice de forme » : premier bémol. S'il réapparaît à la session de printemps, et s'il est mieux écrit, encore faudra-t'il, rappelle-t-on à Alger, que le gouvernement, maître de l'ordre du jour, accepte de l'inscrire au programme de l'Assemblée : deuxième bémol. Mais, comme toujours dans notre monde d'information accélérée, on n'aura entendu que le dépôt de la proposition et pas les deux bémols. Qu'importe, après tout, puisque les deux gouvernements ont manifestement décidé de calmer le jeu.

La tentative d'explication maintenant : il faut, pour comprendre, remonter jusqu'à l'an 2000 et la visite en France du nouveau président algérien. Un Abdelaziz Bouteflika qui, depuis son élection en 1999, ouvre les portes et les fenêtres pour réconcilier l'Algérie avec elle-même au sortir des « années noires » et pour lui redonner son rang international, notamment en Méditerranée : il réhabilite tous les héros « oubliés » de la lutte de libération, il use ostensiblement de la langue française, il revendique saint Augustin et Albert Camus, il parie sur le renforcement des liens d'une Algérie souveraine et décomplexée avec l'ancien colonisateur. A Paris, Jacques Chirac et Lionel Jospin cohabitent mais ils n'ont pas l'ombre d'une divergence sur l'importance des relations franco-algériennes. Les trois hommes vont lancer la belle idée d'une « Année de l'Algérie en France » pour 2003. Ce sera un grand succès. D'autant qu'en mars, le refus de la France de participer à la deuxième guerre d'Irak a porté la popularité de Chirac à son zénith, dans le monde arabe en général et en Algérie en particulier. C'est ainsi que l'on verra culminer, en 2003, cette amitié démonstrative entre les deux pays.

Les turbulences commenceront quelques mois plus tard, en février 2005. A Paris, un calamiteux amendement législatif sur « *le rôle positif de la colonisation* », adopté en catimini par l'Assemblée nationale, va révolter les Algériens, qui ne comprennent pas que le président français ne tienne pas ses troupes. Rien n'y fera : ni l'annulation juridique de cette disposition par le président, ni l'intervention remarquée de l'ambassadeur de France, quelques jours plus tard, devant les étudiants de l'université de Sétif : Hubert Colin de Verdière va, ce jour là, avec beaucoup de force et de dignité, dire à la jeunesse d'Algérie que « *les massacres de 1945* » représentent une « *tragédie inexcusable* ». Quel était donc le vrai discours de la France, celui du 23 février à l'Assemblée ou celui du 27 février à Sétif ? Les « *représailles* » ne tarderont pas, avec les demandes de « *repentance* », les excès verbaux sur les « *fours crématoires* » et le « *génocide* ». En juillet 2005, Jacques Chirac est en visite à Madagascar. Il condamne, dans un discours solennel, la répression sanglante de 1947. Beaucoup d'amis algériens, hors des cercles du pouvoir, me diront aussitôt après : « *Pourquoi Chirac ne nous a-t-il pas dit, à Alger, ne serait-ce que la moitié de ce qu'il a dit aux Malgaches* » ?

Et puis, c'est l'enchaînement, la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy, à coup de « *racailles* », de « *Karcher* » et « *d'identité nationale* ». Quelles que soient les relations ambiguës des Algériens avec leur émigration en France, ils ne supportent pas le mépris affiché que ces propos traduisent envers les Algériens de France, toujours visés en première ligne. Rien n'y fera, là aussi : ni le soin mis ensuite par le nouveau président à se rendre prioritairement au Maghreb – et d'abord en Algérie – au lendemain de son élection, ni sa nouvelle politique méditerranéenne, ni plus tard le remarquable discours de décembre 2007 à l'université de Constantine, où il souligne le caractère « *injuste par nature* » du système colonial... « *une entreprise d'asservissement et d'exploitation* ». Malheureusement, le soir même, le président français reçoit à l'Élysée des « associations de pieds-noirs et de harkis ». Il tente d'expliquer à ses interlocuteurs, comme s'il devait s'en excuser, les motivations de son voyage en Algérie et... de son discours du matin. Les journaux télévisés de 20h ne parleront que de cette réception du soir, sans un mot pour le discours du matin !

Et les mêmes accusations de double langage lancées contre Chirac atteindront dès lors Sarkozy. Après quelques mois d'accalmie, l'année 2009, avec son cortège d'affaires judiciaires, de débat nauséabond sur « l'identité nationale et l'immigration » (heureusement mais bien tardivement enterré l'autre soir par le premier ministre français), puis de l'humiliant classement de l'Algérie dans la liste des pays « à haut risque » en matière de transport aérien, les « *représailles* » classiques ont donc fait leur réapparition du côté d'Alger. Et certains de dégainer à leur tour, au sein de la classe politique française, pour proposer, « en représailles », de surseoir à la ratification de la convention-cadre de partenariat franco-algérien, ... que la majorité de la droite et les partis de gauche auront la sagesse d'adopter, sans coup férir, dans la même journée de mardi. Fermez-le ban !

¹ Originaire d'Algérie, Georges Morin préside, au sein de Cités-unies France (CUF), le réseau des villes françaises partenaires de villes algériennes. Il est l'auteur de « *L'Algérie, idées reçues* » (le Cavalier bleu, 2007)

Conclusion de ce nouvel épisode ? La France et l'Algérie sont toujours malades des pages tragiques de leur histoire commune et certains, à Paris comme à Alger, n'ont de cesse de rouvrir les plaies et d'instrumentaliser, à des fins électorales, les souffrances anciennes des uns et des autres. Chacun des deux gouvernements, même s'il finit par calmer le jeu, garde toujours en réserve ces quelques tireurs de flèches empoisonnées, qu'il lâche ou retient suivant les circonstances. Et cela, alors même que la coopération entre les deux pays continue à fonctionner : *Le Monde* ne titrait-il pas sa Une de mardi sur le retour de Renault en Algérie ?

Cette « guerre des mémoires », près d'un demi-siècle après l'indépendance, devient vraiment insupportable. Le peuple algérien, dans ses profondeurs, éprouve pour la France et les Français, une amitié dont tous ceux qui se rendent dans ce pays ne cessent de témoigner. Mais il garde aussi, au sein de chaque famille, les souvenirs amers de la conquête, de la colonisation et de la guerre de libération. Pourquoi l'État français, au plus haut niveau, ne pourrait-il reconnaître, avec des mots simples, forts et dignes, sa responsabilité historique dans les malheurs qu'a entraînés, pour le peuple algérien, l'occupation injustifiable, le système colonial inique et les répressions impitoyables qui ont jalonné les 132 ans de sa « présence » outre-Méditerranée ? Ce n'est pas aux Français de 2010, qui ne sont « coupables » de rien, d'en porter le poids et d'exprimer une quelconque repentance. C'est encore moins aux Français d'Algérie de le faire, alors qu'ils sont des victimes évidentes de cette histoire tragique. C'est à l'État français d'assumer son héritage : Jacques Chirac a su le faire en 1995 envers les Juifs de France en reconnaissant la responsabilité de l'État dans la rafle du Vel'd'hiv. Lionel Jospin a su le faire en 1997 envers les descendants des fusillés de 1917 en reconnaissant la responsabilité de l'État dans la répression des mutineries de la Grande Guerre. L'un et l'autre ont su ainsi apaiser les souffrances mémorielles. L'un et l'autre en sont sortis grandis. Alors, Monsieur le Président ?

Ce texte, écrit le 11 février 2010, constitue la version intégrale de la « tribune libre » parue dans *Le Monde* daté des 14-15 février 2010 (p. 16). Le quotidien algérien *El Watan* l'a publié, le 21 février 2010, dans son intégralité.

L'actualité vue par Dilem

dessins parus dans le quotidien *Liberté*



- (17/10/2010) – 17 octobre 1961 : à l'issue d'une manifestation de protestation contre le couvre-feu qui leur est imposé en région parisienne, des centaines de manifestants algériens sont battus par la police puis jetés dans la Seine (voir p. 14)
- (06/05/2010) – L'Assemblée populaire nationale devait examiner une proposition de loi portant « criminalisation de la colonisation », mais ce texte n'a, finalement, pas été mis à l'ordre du jour (voir p. 19)
- (01/11/2010) – Les visas d'entrée en France : c'est encore trop souvent un parcours du combattant ... aux résultats incertains (voir en p. 6 la conférence de presse du consul général de France à Alger, en réaction au rapport de la CIMADE)